



PPCR

et filière sociale :

circulez, y a rien à voir !



Dans le cadre de la déclinaison du non accord PPCR à la filière sociale, deux groupes de travail Fonction Publique se sont tenus les 15 novembre et 16 décembre. Qu'en résulte-t-il ?

La filière sociale se retrouve dans le « petit A »...

L'administration proclame que les agent(-es) de la filière sociale passent en A ! Il s'agit du petit A, bien sûr. La filière sociale (65 000 agents dans les trois versants de la Fonction Publique) ne verra donc pas son niveau de qualification reconnue à juste niveau : celle du A type. **L'administration joue sur les mots !**

La réingénierie des diplômés des métiers du social n'aboutit pas. Elle dure depuis les années 2000, et après plus 15 ans...l'administration se contente de dire qu'elle n'est pas terminée ! **De qui se moque t'on ?**

Solidaires revendique la reconnaissance immédiate au niveau licence des diplômés d'Etat des métiers du social validés par trois années de formation, et pour les agent(e)s publics de la filière sociale, le reclassement en catégorie A type, avec bénéfice d'un déroulement de carrière linéaire et sans barrage, jusqu'à l'indice terminal du dernier grade.

**Travailleurs sociaux,
participez aux
EGATS
le 31 janvier !**

Les Etats Généraux Alternatifs du Travail Social se réunissent le mardi 31 janvier à Paris (Bourse du travail).

Ils regroupent des travailleurs (-euses) sociaux de **Solidaires**, la CGT, la FSU, FA-FP ... de tous horizons, du secteur public-(Territorial-Hospitalier-Etat), comme du secteur privé, syndiqués comme non-syndiqué(e)s.

Dans la continuité de la mobilisation des 8 septembre et 29 novembre 2016, l'intersyndicale des EGATS invite les professionnel(le)s des secteurs sociaux à converger autour d'une journée de formation, de réflexion et d'élaboration de luttes.

Egalité Femmes /Hommes : des engagements non respectés

Les termes du protocole fonction publique Egalité Femmes/Hommes du 8 mars 2013 (signé à l'unanimité des organisations syndicales fonction publique) ne sont pas respectés. Il prévoyait que « le gouvernement prend l'engagement que, dans le cadre des différents chantiers inscrits à l'agenda social, les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes soient pris en compte et concertés à tous les niveaux » et affirmait que « *le choix est fait d'une démarche intégrée et décloisonnée, afin d'agir sur tous les leviers et d'impliquer tous les acteurs dans la mise en oeuvre de cette politique* ». **Ces dispositions sont restées lettre morte...** Dans le cadre des discussions PPCR, **Solidaires** n'avait pas manqué de revendiquer la revalorisation en catégorie A type de la filière sociale, féminisée à 95%, et déclassée par rapport à son niveau réel de qualification.

Solidaires a relevé que l'accord Egalité ne trouve d'ailleurs aucune traduction dans PPCR...

► **Pour les personnels socio - éducatifs :**

■ **La carrière de la filière sociale est alignée sur le paramédical des versants Etat et Territorial.**

L'administration refuse l'alignement sur le paramédical hospitalier, jouant le moins-disant.

Ainsi, dans la nouvelle carrière PPCR (grille cible ASS au 1er janvier 2021), les assistants de service sociaux démarrent dans le premier grade à l'indice brut 444 (IM- indice majoré 390) pour le terminer à l'indice brut 714 (IM 592) Le deuxième grade commence à l'indice brut 502 (IM 433) pour se terminer à l'indice brut 761 (IM 627).

■ **Solidaires a dénoncé que dans le passage au petit A, les ASS ne gagnent qu'environ 5 points par rapport à la situation antérieure.**

■ **Le déploiement des grilles serait étalé de juillet 2018 à janvier 2021 (grille cible enfin atteinte).**

A noter que seule la filière sociale voit débiter le déploiement des grilles PPCR en juillet 2018, pour tous les autres fonctionnaires, c'est au 1er janvier 2017 ! Et les agent(e)s verront bien tardivement l'effet des mesures PPCR...si elles/ils s'en rendent même compte du fait du peu de revalorisation, et de leur étalement dans le temps : l'inflation - même basse - et les augmentations prévisibles de cotisations sociales l'auront intégralement absorbée d'ici janvier 2021 !

■ **Le déroulement de carrière aboutirait à une carrière en deux grades à l'horizon 2021** (contre trois grades actuellement), par fusion des grades d'assistant socio-éducatif de classe normale et d'assistant socio-éducatif de classe supérieur, **mais avec la mise en place d'un examen professionnel en complément de l'avancement au choix pour l'accès au 2ème grade (assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle).** Foin de l'engagement ministériel d'une carrière sur deux grades pour l'ensemble des agents, engagement pris dans le cadre de PPCR, confirmé ...et non respecté. Ce ne sera donc qu'une minorité qui accèdera au deuxième grade !

► **Pour le niveau cadres et experts :**

■ **Le CAFERUIS, qui n'était déjà pas requis dans le versant Etat, ne sera plus demandé à l'avenir pour les versants territoriaux et hospitaliers.**

■ **Il est créé un statut d'emploi, donc un GRAF pour la fin de carrière des cadres et experts.**

Solidaires a rappelé son opposition au Grade à Accès Fonctionnel, dont l'accès est conditionné par l'exercice préalable de fonctions correspondant à un niveau de responsabilité. L'accès au GRAF, ce ne sera pas pour tout le monde ! **Solidaires** a fait remarquer que la multiplication actuelle des statuts d'emplois constitue une dérive vers la fonction publique d'emploi, à l'opposé de la fonction publique de carrière dont nous demandons le maintien.

Solidaires avait pris la décision
de ne pas signer le protocole

PPCR...

Nous ne le regrettons pas !

